Association Française des Conseils en Lobbying et affaires publiques

JUNIOR CONSULTING SciencesPo

La perception du lobbying par les décideurs publics

Enquête nationale

Résultats finaux

Junior Consulting – Tous droits de reproduction réservés | N° SIRET 441 070 760 00018 / 27 Rue Saint Guillaume 75007 Paris

Enquête nationale sur la perception du lobbying par les décideurs publics

Questionnaire	• 17 questions réparties en 4 thèmes (délimitation du champ du lobbying et de sa légitimité dans le débat public, expérience de l'interlocuteur, attentes de l'interlocuteur, encadrement du lobbying). • Entretien téléphonique, physique ou échange de mails
Echantillonnage	• 55 personnes interrogées • Parlement (élus, collaborateurs, chargés de groupes), cabinets ministériels, administration centrale, administrateurs parlementaires et autorités administratives indépendantes
Calendrier	• Mai-Juin : Réalisation de l'enquête • 8 Juillet 2015 : Présentation des résultats intermédiaires • Octobre-Novembre: Livraison des travaux finaux
Livrable final	• PowerPoint de présentation • Résultats bruts obtenus • Synthèse écrite et éléments d'analyse

Junior Consulting – Tous droits de reproduction réservés | N° SIRET 441 070 760 00018 / 27 Rue Saint Guillaume 75007 Paris

Présentation des résultats finaux - Panel

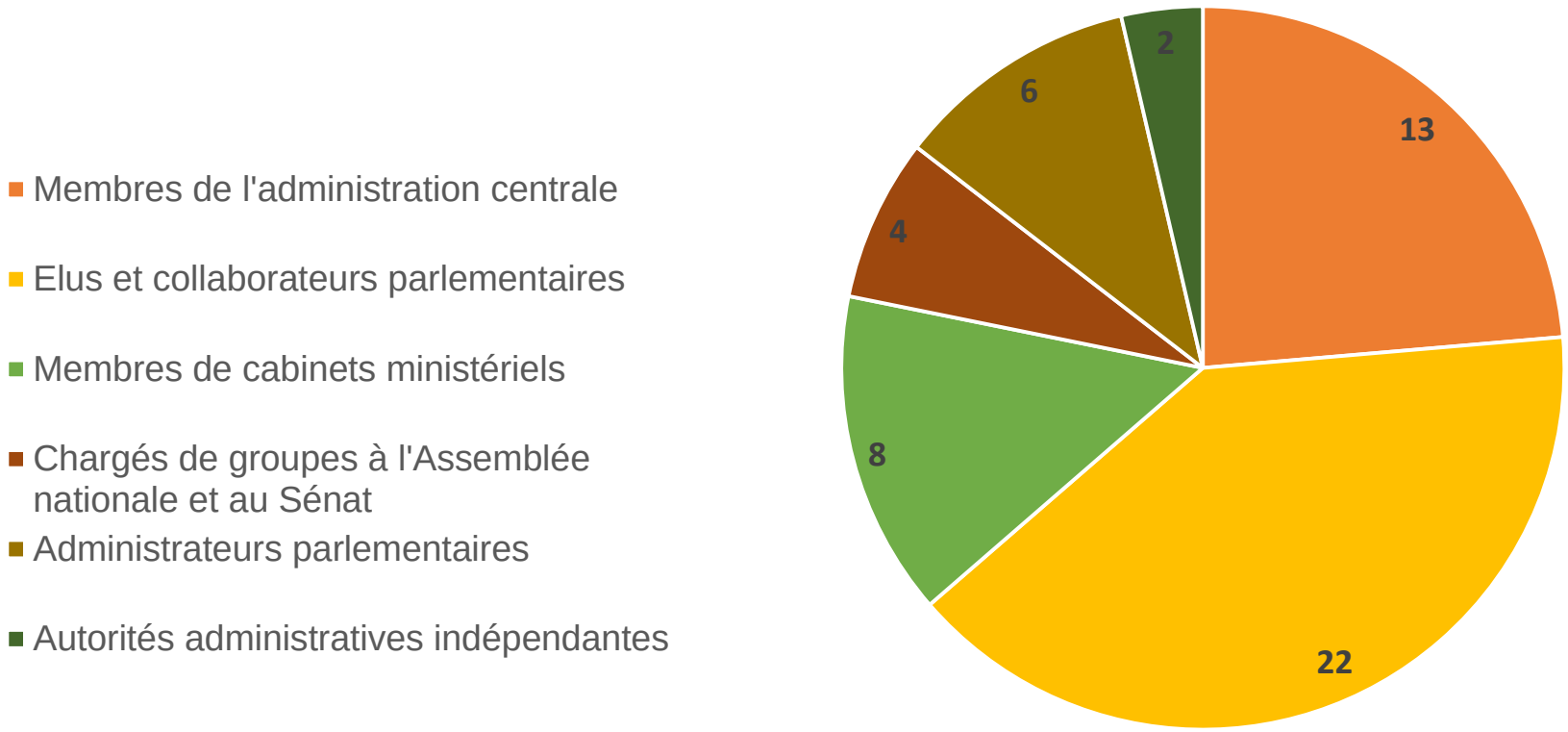

Junior Consulting – Tous droits de reproduction réservés | N° SIRET 441 070 760 00018 / 27 Rue Saint Guillaume 75007 Paris

Présentation des résultats finaux - Plan

1. Les attentes des décideurs publics
2. Le champ de la représentation d'intérêts
3. L'expérience de l'interlocuteur
4. La demande d'encadrement

Junior Consulting – Tous droits de reproduction réservés | N° SIRET 441 070 760 00018 / 27 Rue Saint Guillaume 75007 Paris

Les attentes précises des décideurs publics sur le dialogue avec les parties prenantes (1)

Des attentes importantes	▪ La représentation d'intérêts est **<u>ancrée dans le processus décisionnel</u>** et <u>souhaitée par les décideurs publics</u> →98% du panel jugent le dialogue avec les parties prenantes « *utile* » →96% du panel jugent le dialogue avec les parties prenantes « *nécessaire* » →71% du panel jugent que le dialogue avec les parties prenantes est « *source d'efficacité pour la décision publique* » →60% du panel affirment avoir « *le réflexe* » de contacter des représentants d'intérêts →56% du panel jugent que le dialogue avec les parties prenantes « *n'est pas suffisant* »

Junior Consulting – Tous droits de reproduction réservés | N° SIRET 441 070 760 00018 / 27 Rue Saint Guillaume 75007 Paris

Les attentes précises des décideurs publics sur le dialogue avec les parties prenantes (2)

Des attentes hiérarchisées

- **1ère attente: <u>l'apport d'informations</u>**

  →95% des interrogés attendent des représentants d'intérêts « *une expertise* » dans le secteur

  →75% des interrogés attendent une « *évaluation de l'impact des mesures envisagées* »

  « Bénéficier d'une certaine expertise », *« Besoins d'éclaircissements »*, *« Permet de mieux connaître les dossiers »*, *« Participer à l'éclairage de la décision publique dans un contexte de complexité croissante »*, *« Faire émerger les réalités des acteurs de terrain »*, *« La multiplicité des sources d'information est un gage de décision publique équilibrée »*, *« L'estimation de l'impact »*, *« L'enrichissement du contenu des politiques publiques et leur adaptation aux besoins réels de l'économie et de la société »*

- **2ème attente: <u>la prise de position</u>**

  →69% des interrogés attendent une « *solution alternative* »

  →44% des interrogés attendent une « *position pour ou contre* »

  →79% des interrogés trouvent normal que des propositions d'amendement soient transmises aux ministères ou aux parlementaires

  « Connaître le positionnement d'un groupe d'intérêt », *« Tester l'acceptabilité d'une décision »*, *« Identifier les intérêts en présence »*, *« Confronter les avis pour avoir une décision publique éclairée et pertinente en faveur de l'intérêt général »*. *« Une aide au positionnement par rapport à un problème »*, *« Besoin d'avoir un avis pour évaluer la pertinence et la faisabilité d'une décision »*

Junior Consulting – Tous droits de reproduction réservés | N° SIRET 441 070 760 00018 / 27 Rue Saint Guillaume 75007 Paris

Le large champ de la représentation d'intérêts

Selon vous, les catégories suivantes sont-elles ou non des représentants d'intérêts ou lobbies ?

Fédérations professionnelles
- 100%

Représentants d'entreprises privées
- 98%

Représentants d'entreprises ou établissements publics
- 95%

Associations ou ONG
- 93%

Consultants
- 89%

Avocats
- 76%

Think tank
- 67%

Collectivités publiques
- 60%

Junior Consulting – Tous droits de reproduction réservés | N° SIRET 441 070 760 00018 / 27 Rue Saint Guillaume 75007 Paris

Un dialogue globalement positif entre représentants d'intérêts et décideurs publics…

Un professionnalisme reconnu	L'esprit de dialogue des représentants d'intérêts
→ **79% des interrogés reconnaissent « *le professionnalisme* » des représentants d'intérêts** *« Une approche beaucoup plus pragmatique »* *« Le lobbyiste permet de soulever le débat »* *« Compétence et technicité »,* *« Bonne appréciation technique et politique de la part des acteurs concernés »,* *« Une lecture pratique de dispositions parfois complexes »* *« L'expérience dans l'application de la loi »*	→ **74% du panel saluent « *l'esprit de dialogue* » des représentants d'intérêts** *« Quand des lobbys s'expriment, cela a le mérité de la clarté »* *« Les représentants d'intérêts apportent un retour d'expérience »* *« Régulièrement j'ai le réflexe [de contacter des représentants d'intérêts] sans ordre du jour particulier, pour entretenir les relations et faire des tours d'horizon des sujets de préoccupation de tel ou tel champ professionnel »*

Junior Consulting – Tous droits de reproduction réservés | N° SIRET 441 070 760 00018 / 27 Rue Saint Guillaume 75007 Paris

… mais certaines expériences négatives entachent cette image

36% du panel ont déjà fait l'expérience d'une attitude inadaptée du représentant d'intérêts

Une défiance « de principe »	Un manque de compétences	L'expérience de comportements non déontologiques
→ « *Le dialogue avec les parties prenantes n'est légitime que dans le cadre des procédures réglementaires* ». → « *Il existe suffisamment d'organismes publics, d'experts et de professionnels indépendants auxquels les élus peuvent faire appel afin d'élaborer leur décision. La puissance publique peut se donner les moyens sans recourir aux représentants d'intérêts* »	→ 58% du panel ont déjà fait l'expérience de **contacts « *trop précoces* » ou « *trop tardifs* »** → Seulement 42% du panel considèrent que les représentants d'intérêts font preuve d'une **« *bonne connaissance des procédures décisionnelles* »** → Pour 39% du panel, les représentants d'intérêts ne **prennent pas en compte de façon appropriée « *les contraintes* » du décideur public**	→ 40% du panel ont déjà fait l'expérience d'une **documentation « *biaisée* »** → 38% du panel ont déjà fait l'expérience d'un **« *manque de transparence par rapport aux intérêts représentés* »**

Junior Consulting – Tous droits de reproduction réservés | N° SIRET 441 070 760 00018 / 27 Rue Saint Guillaume 75007 Paris

Apport des représentants d'intérêts aux décideurs publics (extraits de verbatims)

Junior Consulting – Tous droits de reproduction réservés | N° SIRET 441 070 760 00018 / 27 Rue Saint Guillaume 75007 Paris

Une perception de la transparence qui varie selon les catégories de décideurs publics

Junior Consulting – Tous droits de reproduction réservés | N° SIRET 441 070 760 00018 / 27 Rue Saint Guillaume 75007 Paris

Des modes d'action : le contact direct privilégié

Classez les modes d'action des représentants d'intérêts du plus adapté (5) au moins adapté (1)
Réponse la plus fréquemment citée comme « la plus adaptée »

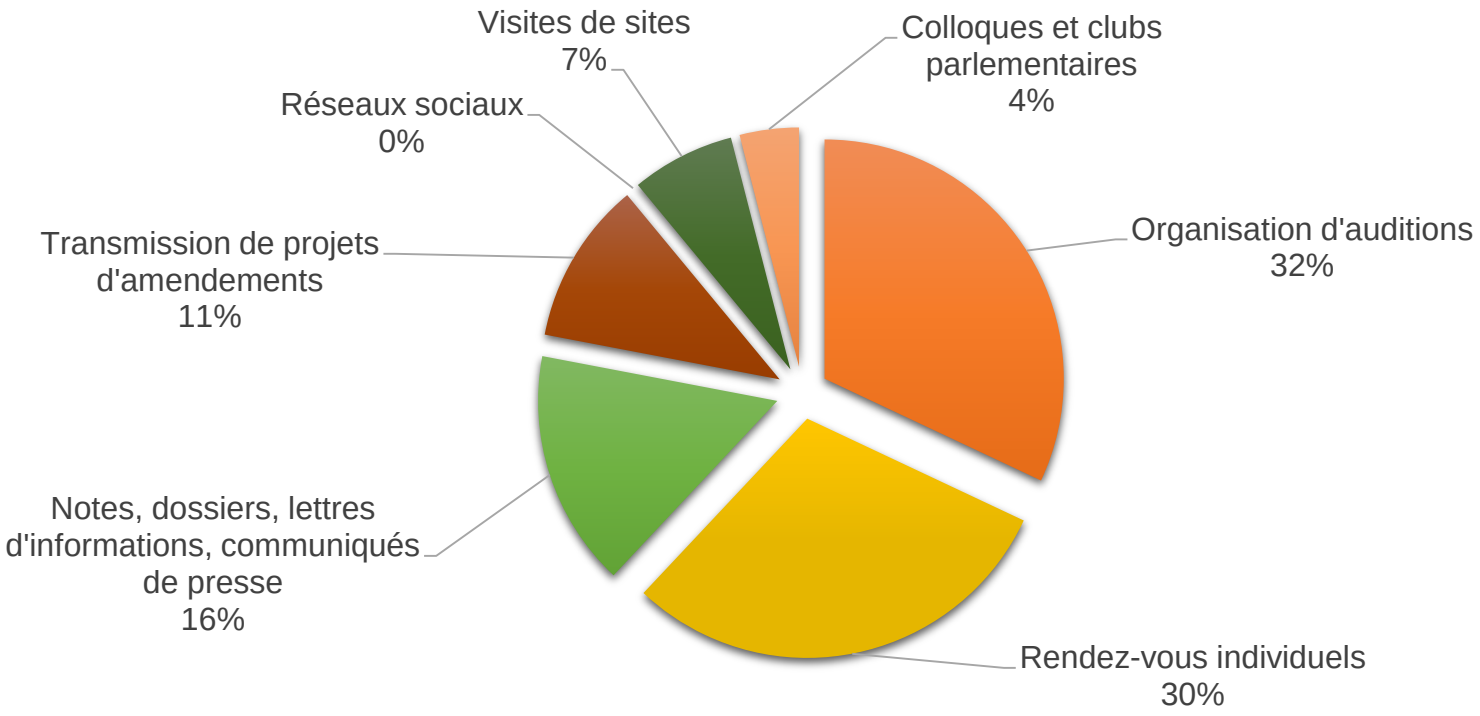

Junior Consulting – Tous droits de reproduction réservés | N° SIRET 441 070 760 00018 / 27 Rue Saint Guillaume 75007 Paris

Une forte demande d'encadrement du dialogue avec les représentants d'intérêts

69% des interrogés estiment que le dialogue avec les parties prenantes n'est pas « *bien organisé* »

Seulement 17% des interrogés estiment que le dialogue avec les parties prenantes est « *suffisamment transparent* »

87% des interrogés estiment que le dialogue avec les parties prenantes est « *source de méfiance* » de la part de la société civile

94% des interrogés estiment qu'il faut « *réglementer plus fortement* » l'action des représentants d'intérêts

Junior Consulting – Tous droits de reproduction réservés | N° SIRET 441 070 760 00018 / 27 Rue Saint Guillaume 75007 Paris

Une demande d'encadrement imprécise

Le refus catégorique des conflits d'intérêts	▪ **94% du panel trouvent « *anormal* » que des assistants parlementaires puissent travailler à temps partiel pour des représentants d'intérêts**
Une position mitigée sur les registres	▪ 84% du panel trouvent « *anormal* » qu'il n'existe pas de registre de représentants d'intérêts pour les administrations ▪ 59% du panel souhaitent une « *inscription obligatoire aux différents registres* » ▪ 74% du panel ne souhaitent pas la création d'un « *registre unique regroupant Parlement et administration* » ▪ 72% du panel ne souhaitent pas « *fusionner les registres de l'Assemblée et du Sénat* »
Le rejet de la transparence systématique et obligatoire	▪ 68% du panel jouent la transparence dans la relation avec les représentants d'intérêts (notification à la hiérarchie ou publicité) ▪ Mais 70% du panel désapprouvent l'idée de « *rendre publics tous les contacts entre décideurs publics et représentants d'intérêts* ».

Junior Consulting – Tous droits de reproduction réservés | N° SIRET 441 070 760 00018 / 27 Rue Saint Guillaume 75007 Paris